



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques**

Mission aménagement

Affaire suivie par : Florent Hébert  
Tél: 01 82 52 42 22  
Courriel : florent.hebert@paris.gouv.fr

Paris, le **29 JUIN 2026**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

au

président du conseil d'administration de  
l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

**Objet : Délibérations numéros B26-1-1 à B26-1-15, du bureau du 29 juin 2026**

**PJ : 15 délibérations**

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, visées en objet, adoptées lors du bureau du 29 juin 2026.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents, visés ce jour.

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Georges-François LECLERC

Délibération n°B26-1-1

Objet : Procès-verbal du Bureau du 5 novembre 2025

Le Bureau,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France,

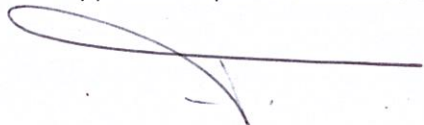
Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération A15-2-9 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2015, portant délégation de l'approbation des conventions et de leurs modifications au Bureau,

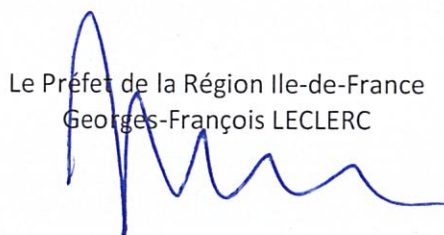
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPF d'Ile-de-France et notamment son article 9,

Vu le procès-verbal annexé au présent rapport,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 5 novembre 2025.



Le Président de l'EPFIF  
Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT



Le Préfet de la Région Ile-de-France  
Georges-François LECLERC